

*Note au lecteur : La responsabilité de la rédaction des plans spéciaux demeure au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Le Gouvernement de la Nation crie (GNC) évaluera ces derniers lorsqu'ils seront présentés par les Groupes de travail conjoint (GTC) aux maîtres de trappage cris et aux utilisateurs concernés.*

### **Table des matières du plan d'aménagement spécial**

Table des matières du plan d'aménagement spécial applicable sur le territoire de l'Entente	
SECTION	REMARQUES
Réalisation	
a) Coordonnées du bureau de l'Unité de gestion (U.G) concerné	
b) Signature de l'ingénieur forestier ayant supervisé le plan	
c) Nom des responsables de la réalisation du plan	
Introduction	
a) Perturbation visée b) Numéro du feu si applicable c) Référence à la loi, aux instructions et aux ententes d) Objet du plan ou addenda	Mention obligatoire de la présence de communautés autochtones sur le territoire visé par le plan.
Description de la perturbation	
Nature, localisation, envergure et gravité	
Délimitation géographique de l'évènement.	Cela devrait inclure les coordonnées géographiques du centroïde et les fichiers shape files (ArcGIS) des polygones de la perturbation.

Table des matières du plan d'aménagement spécial applicable sur le territoire de l'Entente	
SECTION	REMARQUES
	Ajout dans le texte de l'unité de paysage touchée. Les données devraient être disponibles sous forme numérique et copiées sur un CD annexé au plan.
Caractérisation de la perturbation et détermination de la superficie par classe de perturbation à l'échelle de la perturbation et du terrain de trappage cri.	Référence à une classification systématique basée sur la(les) meilleure(s) technique(s) disponible(s).
Mention des éléments biophysiques et infrastructures existantes à titre de points de repère.	
Carte de la perturbation visée.	À l'échelle du terrain de trappage cri, incluant les éléments biophysiques, les infrastructures et les perturbations passées.
Importance des perturbations antérieures dévastées par le feu (superficie par type de perturbation par terrain de trappage cri).	
<b>Bénéficiaires concernés par la perturbation</b>	
Mention des bénéficiaires présents et leur volume attribué.	
<b>Évaluation de la matière ligneuse affectée</b>	
Stratification écoforestière (volume et superficie) des peuplements affectés.	

Table des matières du plan d'aménagement spécial applicable sur le territoire de l'Entente	
SECTION	REMARQUES
Évaluation de la matière ligneuse à récupérer	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode de calcul du volume et de la superficie des peuplements forestiers à récupérer incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Niveau de coupe admissible à la récolte par terrain de trappage cri</li> <li>o Portrait statistique du terrain de trappage cri avant et après perturbation</li> </ul> </li> </ul> <p>Modalités de l'entente relative à la relocalisation des sites d'intérêt pour les Cris et des territoires forestiers d'intérêt faunique pour les Cris (1 % et 25 %)</p> <p>Description de l'approche écosystémique retenue</p> <p>Modalités applicables compte tenu de la décision de l'équipe d'élaboration des plans de récupération</p> <p>Normes forestières du Québec applicables incluant le volet faunique avec incidence sur le volume de bois à récolter</p> <p>Répartition des blocs de coupe (en pourcentage des superficies) et des volumes pour les classes de dimensions suivantes :</p> <p>0-50 ha</p> <p>51-150 ha</p> <p>151-250 ha</p> <p>Carte des blocs de coupe à l'échelle du terrain de trappage cri et de la perturbation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume total des bois à récupérer.</li> </ul>	<p>Ajouter au tableau actuel la superficie productive du terrain de trappage cri.</p> <p>Mention obligatoire de : Les normes forestières du Québec s'appliquent intégralement sauf les aspects suivants qui sont ajustés pour la récupération des bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la superficie et localisation des aires de coupe</li> <li>- la protection des rives, des lacs et cours d'eau</li> <li>- l'implantation et utilisation des Aires empilement d'ébranchage et de tronçonnage</li> <li>- le tracé et la construction des chemins</li> <li>- l'emplacement des camps forestiers</li> <li>- réglementation des activités d'aménagement forestier</li> <li>- l'application des traitements sylvicoles</li> <li>- la protection de la régénération forestière</li> </ul>

Table des matières du plan d'aménagement spécial applicable sur le territoire de l'Entente	
SECTION	REMARQUES
Modalités et résultats de la consultation	
Nom des organismes et communautés consultés.	
Autres mesures d'harmonisation (incluant les nouvelles infrastructures proposées).	Principalement celles demandées par les maîtres de trappage cris.
Carte des autres mesures d'harmonisation.	À l'échelle du terrain de trappage cri.
Compte-rendu détaillé de la consultation.	Le cas échéant, pour chaque rencontre du GTC avec le maître de trappage (par terrain de trappage cri).
Délai prévu pour la récupération des bois	
Conditions spéciales de réalisation	
Mesures de protection additionnelles.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Pour les sites d'intérêt pour les Cris et les territoires forestiers d'intérêt faunique, récréatif ou particulier pour les Cris.</li> </ul>	

Table des matières du plan d'aménagement spécial applicable sur le territoire de l'Entente	
SECTION	REMARQUES
Description et localisation des infrastructures proposées.	
Carte à l'échelle du terrain de trappage cri.	
Suivi des opérations.	
Description détaillée des activités (accès/transport...).	
Annexe (fiche de suivi utilisée).	
Identification des personnes désignées.	
<b>Remise en production des aires touchées</b>	
La planification de la remise en production sera prévue, si besoin est, dans les Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) ultérieurs	
<b>Destination des bois à récupérer</b>	
Entreprises cries concernées.	Le cas échéant.
Répartition du volume de bois à récolter par essence et par détenteur de droit.	
<b>Impact sur les attributions des bois</b>	

Table des matières du plan d'aménagement spécial applicable sur le territoire de l'Entente	
SECTION	REMARQUES
Mention du respect des contrats et garanties ou du dépassement autorisé (effet de la récupération des bois affectés par la perturbation naturelle sur les attributions du/des bénéficiaire(s) concerné(s) par la récupération dans toutes les unités d'aménagement visées UA).	Selon le volume en cause et la période de récolte.
Mesurage des bois	
Mention d'unité de compilation distincte.	
Estimation de l'aide financière	
Calcul de l'estimé de l'aide financière.	
Approbation du plan	
Conditions d'aide et signature par le sous-ministre associé aux Opérations régionales.	
Considérations économiques	
Taux et montant des redevances forestières prévues par zone de tarification.	
Considérations sociales	
	À compléter le cas échéant.
Annexes	

Table des matières du plan d'aménagement spécial applicable sur le territoire de l'Entente	
SECTION	REMARQUES
	Toutes les cartes doivent être à l'échelle du terrain de trappage cri et indiquer le contour de la perturbation visée ainsi que les coordonnées géographiques (latitude et longitude).

Carte de la perturbation visée.	<p>Incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les éléments biophysiques importants</li> <li>- les principales perturbations passées</li> <li>- les infrastructures (avant récupération)</li> <li>- au moins un point de repère (ex. : nom d'un cours d'eau, camp)</li> </ul>
Carte des blocs de coupe.	
Carte des autres mesures d'harmonisation.	
Carte des infrastructures proposées.	
Fiche de suivi des opérations.	Formulaire utilisé par le MFFP pour le suivi.
Recommandation du GTC.	Selon les modalités de l'Entente (à réviser).